

Conseillers en exercice : 58

Conseillers présents :

49 Suppléants avant voix

délibérantes :

Conseillers représentés :

Total votants:

57

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1er MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC Stéphane RODIER à Martine MUNOZ Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH Karine BRODIN à Nicole GIRY Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT



Conseiller absent :

André IMBERDIS

Secrétaire de séance :

Thomas BARNERIAS

Modification du plan de composition du cahier des prescriptions architecturales et paysagères de la ZAC Lagat à Courpière

DELIBERATION N°20170301-22

Rapporteur: Michel GONIN, vice-président

Le rapporteur rappelle que la ZAC d'activités de Lagat située à Courpière a été créée en 2010. Depuis le début de la commercialisation, le découpage des terrains a été fait « à la demande » afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises.

Ce faisant, l'annexe 3 du Cahier des Charges de Cessions de Terrains (CCCT), qui régit les conditions d'installation et de construction sur la ZAC et qui est constituée par le cahier des prescriptions architecturales et paysagères, ne correspond plus aux possibilités d'implantation. Rédigé lors de la constitution de la zone d'activités, il pourrait même limiter les possibilités actuelles d'extension ou d'implantation sur le secteur.

Aussi, il convient de modifier ce cahier des charges afin de permettre à la ZAC de continuer à se développer.

Le plan de composition du cahier des prescriptions architecturales et paysagères modifié permettra une implantation des bâtiments différente à l'intersection de la rue Francisque Sauzedde et de la rue Achille Larroye ainsi qu'à l'intersection de la rue Francisque Sauzedde et de l'impasse du Ruisseau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la modification du plan de composition du cahier des prescriptions architecturales et paysagères.

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision

TOTAL VOTANTS:

57 =

49 Conseillers Présents

8 Représentés Contre: 0

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES: Abstention: 0

Pour ampliation certifiée conforme, Le Président,

Tony BERNARD